

participants au regard des engagements assumés à Helsinki. Nous espérons ainsi donner une vigueur nouvelle au processus de la CSCE.

Mais nous sommes aussi conscients de ce que l'évolution de la réunion de Madrid pourrait nous forcer à porter certains jugements sévères et réalistes sur l'utilité de nos travaux. Cependant, j'espère sincèrement que nous serons en mesure de faire progresser le processus unique de la CSCE et que nous saurons répondre aux préoccupations si justement exprimées par les Canadiens d'origine ukrainienne et autres.

Avant de conclure, M. le Président, je voudrais dire un mot des autres mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne ces questions qui revêtent une telle importance pour vous.

Le gouvernement du Canada s'intéresse depuis longtemps à la défense des droits de la personne. C'est une cause que nous avons tenté de faire avancer au sein des diverses instances internationales où nous estimons pouvoir exercer une influence utile, notamment les Nations Unies et les différents organes. Ainsi, en février dernier, nous avons saisi la Commission des droits de l'homme des Nations Unies d'une résolution proposant la mise en oeuvre, au sein du système des Nations Unies, de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes propres à améliorer l'exercice effectif des droits de la personne et des libertés fondamentales. Essentiellement, cette résolution -- qui a été adoptée par consensus -- réaffirme les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme, exhorte les gouvernements à encourager et appuyer les individus et les organes de la société qui oeuvrent en faveur du respect